

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 22-057

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-979 SUR LES COMPTEURS D'EAU

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 L'article 6 du règlement 19-979 sur les compteurs d'eau est modifié à la fin du deuxième alinéa par le remplacement de « 1^{er} septembre 2019 » par « 1^{er} juillet 2022 ».

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2022.

Luc Gibbons, maire

M^e Louise Ménard, greffière